



Annexe : Conditions d'Utilisation de l'Image et des Témoignages

1. Informations Générales

Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées, association déclarée sous le numéro RNA W353005507, immatriculée sous le n° SIRET 44779981800029, dont le siège social est situé 34 rue General Chanzy 35300 FOUGERES, organise et participe à divers événements sportifs (compétitions, démonstrations, formations, etc.). Dans le cadre de ces événements, le Comité Départemental de Karaté et Disciplines associées d'Ille-et-Vilaine, souhaite pouvoir :

- Prendre des photographies et des vidéos des participants.
- Réaliser des interviews pour ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications officielles, etc.) et pour la presse.

2. Objet du Consentement

Ce consentement permet au Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées, d'utiliser l'image et les témoignages des participants majeurs ou des mineurs représentés légalement dans le cadre de ses activités de communication, à des fins de promotion des événements ou du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées, lui-même.

3. Utilisation Spécifique

- Utilisation Générale : L'image et la voix des participants peuvent être utilisées, diffusées et reproduites dans les supports de communication du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées.
- Utilisation Publicitaire : L'image des participants peut être utilisée à des fins de campagnes publicitaires ou de promotions commerciales en lien avec le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les brochures, les réseaux sociaux, les campagnes promotionnelles.

4. Conditions de l'Autorisation

L'autorisation est accordée à titre gracieux, sans limitation de durée, sauf si une durée spécifique est précisée dans le formulaire court. Elle peut être révoquée à tout moment par simple demande écrite adressée au Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées, à l'adresse postale du Comité : 34 rue General Chanzy 35300 FOUGERES, ou par e-mail à : comite.ffk.35@gmail.com.



5. **Rétractation et Droits**

Conformément à l'article 9 du Code civil et à la loi n° 2024-120 du 19 février 2024, le droit à l'image est un droit de la personnalité. Le participant majeur ou le représentant légal du mineur peut retirer son consentement à tout moment. Les demandes de retrait doivent être adressées par écrit Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées, à l'adresse indiquée ci-dessus. Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées traitera la demande dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

6. **Engagements du Comité Départemental de Karaté et Disciplines associées d'Ille-et-Vilaine,**

Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées s'engage à :

- Ne pas utiliser les images ou les témoignages de manière dégradante ou préjudiciable pour les participants.
- Respecter les volontés des participants majeurs ou des représentants légaux des mineurs quant à l'utilisation de leur image et de leurs témoignages.
- Ne pas céder les droits d'utilisation à des tiers sans l'accord préalable du participant majeur ou du représentant légal du mineur.

7. **Protection des Données Personnelles**

Les données collectées (nom, prénom, image, voix) sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD). Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits (accès, rectification, effacement, etc.), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Comité Départemental de Karaté et Disciplines associées d'Ille-et-Vilaine, à l'adresse suivante : 34 rue General Chanzy 35300 FOUGERES.

8. **Processus de Rétractation**

Les demandes de retrait doivent être envoyées de préférence par email à l'adresse suivante : comite.ffk.35@gmail.com. La demande sera traitée dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à compter de la réception de la demande écrite. Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Karaté et Disciplines associées enverra une confirmation écrite au participant majeur ou au représentant légal du mineur dès que la demande aura été traitée.